

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	014	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.6.1	Exercice des mandats locaux – Indemnités aux élus

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Etat annuel des indemnités perçues par les élus**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article L 2123-24-1-1 du CGCT précise que :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

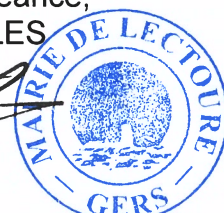

L'état annuel de **l'ensemble des indemnités brutes perçues** de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Lectoure est le suivant :

Commune de LECTOURE						
Etat récapitulatif annuel des indemnités de fonctions brutes perçues par les élus municipaux (Article L2123-24-1-1 du CGCT)						
Nom et prénom	Commune Exercice 2022	SIDEL	SIAEP du Lectourois	SIVOM	CCLG	Département
BALLENGHIEN Xavier	21 298.98 €				18 520.98 €	19 655 €
GALOIX André	6 648.48 €					
LAGARDERE Marie-Hélène	6 648.48 €		3 425.69€			
MANISSOL Valérie	6 648.48 €				7 835.76 €	19 655 €
MATTIUSSI Eric	6 648.48 €					
PREVITALI Christiane	6 648.48 €					
SCHAAP Odile	6 648.48 €					
THOREAU Thierry	6 648.48 €					
VAN DEN BON Joël	6 648.48 €					
AVID Muriel	2 849.34 €					
DELACOSTE Jean-Yves		4 862.88 €				

**le Conseil Municipal** prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 A'YR. 2023  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 A'YR. 2023